

# COMMUNE DE LABARDE

## Proces verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2012

Convocation en date du 09 octobre 2012

### Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal approuve** à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 28 août 2012.

**Présents** : Mme MONNEREAU Maire, M. PILONORD, Mme MEYRES, M. RASO, Mme DUPUY, Adjoints,  
Mme PERROY, M. LIAUBET, M. LEGALLAIS, M. FONMARTY Conseillers Municipaux.

Procuration de M. BARES à Mme MONNEREAU Liliane  
Procuration de Mme CHABOT à M. RASO  
Procuration de M. VALENTIN à M. FONMARTY

Monsieur Gil PILONORD a été nommé secrétaire de séance.

### **ADMINISTRATION GENERALE- DELIBERATION N° 2012-1710 – 01** **RAPPORT 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DES EAU ET ASSAINISSEMENT - SIEA LUDON MACAU LABARDE – PORTE A CONNAISSANCE**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapport pour l'année 2011 présenté par Monsieur Gil PILONORD et après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité des Services Eaux et Assainissement pour l'année 2011, qui sera joint à la présente délibération.

### **ADMINISTRATION GENERALE- DELIBERATION N° 2012-1710 – 02** **MODIFICATION REFERENCES CADASTRALES PARCELLE COMMUNALE PROPOSEE A LA VENTE**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2012 autorisant la vente à Monsieur et Madame DE MOURA Domingos d'un terrain communal référencé B488.  
Vu le plan de bornage établi par Monsieur MARTIN Michel Géomètre Expert,  
Considérant qu'il y a lieu de préciser les nouvelles références cadastrales de cette même parcelle,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

**APPROUVE** la modification des références cadastrales de la parcelle communale située Place des Anciennes Écoles, anciennement cadastrée sous la référence B 488 et proposée à la vente à Monsieur et Madame DE MOURA Domingos,

**DIT** que la parcelle communale précitée est désormais cadastrée section B numéro 537.

**ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2012-1710 – 03**  
**TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – REVISION DU TAUX**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;  
 Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;  
 Considérant que le Code de l'Urbanisme prévoit que les communes peuvent réviser leur taux chaque année ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

**DECIDE** la révision du taux de la taxe d'aménagement à 5 %

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise aux services de l'État en charge de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

**FINANCES – DELIBERATION N° 2012-1710 – 04**  
**DECISION MODIFICATIVE SECTION DE FONCTIONNEMENT – VIREMENT DE CREDIT**

Suite à la réunion de la commission communale des finances en date du 10 octobre 2012, Madame Meyres, Adjointe déléguée aux finances, vous propose la décision modificative suivante :

<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
011 Charges à caractère général	17 900	-
012 Charges du personnel	-	14 500
65 Autres charges de gestion courante	-	2 000
66 Charges financières	-	1 400

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

**APPROUVE** cette décision modificative.

### **Questions diverses :**

- ◆ Madame le Maire fait le point sur les dégradations faites dans les nouveaux sanitaires de l'école.
- ◆ Madame le Maire nous informe des modifications apportées à l'arrêté réglementant la circulation et le stationnement dans le marais communal ; il sera désormais possible de verbaliser
- ◆ Madame le Maire donne les dates de la prochaine manifestation « Margaux Saveurs » qui aura lieu les 16, 17 et 18 novembre.
- ◆ Madame le Maire fait le point sur le prochain Marché de Noël qui aura lieu les 23 et 24 novembre prochain.

- ◆ Madame le Maire porte à la connaissance des élus la carte postale envoyée par Monsieur et Madame ALLARD en remerciement du séjour offert lors de la remise de la médaille de la Famille Française.
- ◆ Monsieur Liaubet et Monsieur Fonmarty font état de la commission tourisme et chemins de randonnées.
- ◆ Monsieur Pilonord propose que nous participions aux dépenses en matériels de la psychologue scolaire, à hauteur de 50 €, ( montant total des dépenses réparti sur six communes.)
- ◆ Monsieur Pilonord nous informe du bilan positif du travail de terrain fait par les médiateurs de la CDC médoc-Estuaire.
- ◆ Monsieur Pilonord fait le résumé de la dernière commission intercommunale des impôts.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.**